

La voile, la baignade & le plongeon

DANS LES CALANQUES

Le Parc national des Calanques offre un cadre exceptionnel pour des activités telles que la voile, la baignade, la natation, l'apnée ou encore le plongeon il est important de rester vigilant, surtout en dehors des zones dédiées.



La voile

En voile, respectez les règles de navigation et de mouillage pour protéger cet environnement fragile, notamment les herbiers de posidonie, essentiels à la biodiversité marine. Pour éviter de déranger la faune et les autres usagers de la mer, il est recommandé de réduire la vitesse près du littoral et de limiter les bruits artificiels (moteurs, musique).



La baignade et l'apnée

Dans les Calanques, la baignade et l'apnée doivent se pratiquer avec respect pour les milieux naturels, comme toutes les activités. Il est essentiel de connaître ses limites et de ne pas se mettre en danger. Restez vigilant, surtout en dehors des zones de baignade dédiées, et pour assurer votre sécurité et celle des autres, pensez à utiliser une bouée pour rester visible lors de vos activités de baignade.



Le plongeon

Le plongeon est peu pratiqué dans le Parc national, car il est interdit sur le littoral marseillais, à moins d'obtenir une autorisation pour les aménagements tels que les plongeurs. Bien que des sauts individuels soient parfois réalisés, le plongeon de haut vol reste rare. Chaque plongeur engage sa responsabilité, et il est nécessaire d'adapter sa pratique à ses propres limites.